

1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Pivot 418EC
Utilisation du Produit : Fongicide
N° de produit antiparasitaire : 28219

Fabricant/Fournisseur : LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE
945 Marion St.
Winnipeg, Manitoba
R2J 0K7 www.ipco.ca

Numéro de contact d'urgence: 613-996-6666 (CANUTEC; Appelez le jour ou la nuit 24 heures.)

Entrée en Vigueur : 25/09/2023

Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les Produits Antiparasitaires

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA:

Dangers physiques : Liquide inflammable Catégorie 4

Dangers pour la santé : Toxicité aiguë (Oral) Catégorie 4
Toxicité aiguë (Dermique) Catégorie 5
Toxicité aiguë (Inhalation) Catégorie 4
Irritation des yeux Catégorie 2A
Irritation de la peau Catégorie 2
Sensibilisant cutané Catégorie 1B

Dangers environnementaux : Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu Catégorie 1

Mot Signal : AVERTISSEMENT

Déclarations de danger : Liquide combustible. Nocif en cas d'ingestion. Peut-être nocif au contact de la peau. Nocif si inhalé. Provoque une grave irritation des yeux. Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Très toxique pour la vie aquatique.



Conseils de prudence : Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Nocif en cas d'ingestion.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 25/09/2023

PCP # 28219

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Effets de la Surexposition:

Voie d'exposition: Par inhalation, contact avec les yeux, ingestion, contact avec la peau.
 Inhalation : Peut provoquer des maux de tête, des nausées et un manque de coordination. Peut être nocif si inhalé.
 Contact avec les yeux : Peut provoquer une faible irritation des yeux.
 Contact avec la peau : Attention: irritant pour la peau. Peut sensibiliser la peau.
 Ingestion: Peut-être nocif si avalé. L'aspiration comporte un risque d'avaler le produit. Provoquera vomissements, nausées et diarrhées

3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NUMERO CAS	% (W/W)
Propiconazole	60207-90-1	37,72 – 40,05
Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds	64742-94-5	33,80 – 35,90
Autres ingrédients		5,51 – 6,09
1, 2, 4-triméthylbenzène	95-63-6	
Naphtalène	91-20-3	

Ingrédients qui ne sont pas énumérés sont propriétaires ou non dangereux

4 : PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, faire appel au médecin ou à un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

Inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

Peau: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste, répétez le rinçage. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Soins Médicaux

D'urgence: Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un Emporter le contenant, l'étiquette, le nom du produit et le numéro d'homologation lorsque vous cherchez à obtenir une aide médicale traitement symptomatique. Contient un distillat de pétrole - le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Il n'est pas recommandé de provoquer le vomissement en raison de la grande quantité de solvants pétroliers présents dans ce produit, qui pourraient causer une pneumonite chimique s'ils sont inhalés.

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction : Mousse, eau pulvérisée, brouillard.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 25/09/2023

PCP# 28219

Moyens D'extinction

Spéciaux :

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients ou les structures exposés au feu. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Contenir l'eau de la lutte contre les incendies pour empêcher l'entrée dans les réserves d'eau.

Point D'éclair :

64 °C

Conditions d'inflammabilité :

Liquide combustible. Peut brûler dans des conditions d'incendie.

Produits de décomposition

dangereux :

NO_x, CO, CO₂ et chlorures.

National Fire Protection Association (NFPA) évaluation pour ce produit :

Santé : 1 Inflammabilité : 2 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimum 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT/FUITE : Éliminer la matière et son contenant dans un point de collecte des matières ou déchets dangereux, conformément à la réglementation provinciale et fédérale. Si le produit a contaminé l'eau de surface, informer les autorités pertinentes. Il faut enlever à la pelle les couches de sol contaminées. En cas de déversement mineur : Absorber avec du sable ou une autre matière inerte. Endiguer le produit de manière convenable afin d'éviter de contaminer l'environnement. En cas de déversement majeur : Récupérer et endiguer autant de liquide déversé que possible. Endiguer les déversements au moyen d'un absorbant ou de matières imperméables, comme le sable ou l'argile, en vue de leur élimination ultérieure.

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Entreposage : Tenir à l'écart de la chaleur, d'étincelles, et de remplissage de contenants. Tenir à l'écart des enfants. Conserver le récipient bien fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Stocker à des températures ambiantes normales.

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION			
Composant	TWA*	STEL**	Référence / Note
Propiconazole	Non-établi	Non-établi	non trouvé
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	50 mg/m ³	Non-établi	Recommandation du fournisseur
Naphtalène (en tant que composant du solvant)	10 ppm, 52 mg/m ³	15 ppm, 79 mg/m ³	ACGIH
1,2,4-triméthylbenzène (en tant que composant du solvant)	25 ppm, 125 mg/m ³	Non-établi	ACGIH

* Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire. ** Limite d'exposition à court terme

Contrôles

D'ingénierie :

Ce produit est destiné à être utilisé à l'extérieur; aucune mesure technique n'est donc requise. Si la situation l'exige, cependant, s'assurer que l'on dispose sur les lieux de travail d'une ventilation, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV. Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir la contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.

Appareil Oculaire : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux approuvée par la CSA ou lunettes étanches

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 25/09/2023

PCP# 28219

Appareil Respiratoire :	Respirateur purificateur d'air approuvé par NIOSH/MSHA et équipé de cartouche(s) contre les vapeurs organiques ou avec un filtre R, P ou HE. Appareil de protection respiratoire autonome lorsqu'au-dessus des limites admissibles d'exposition ou lorsque les concentrations sont inconnues.
Protection de la Peau (Bras et mains) :	Des gants à l'épreuve des produits chimiques (en nitrile ou en butyle, p. ex.)
Protection de la Peau (Pieds) :	Des chaussettes et des bottes également à l'épreuve des produits chimiques.
Protection de la Peau (Corps) :	Une combinaison de travail.
Autres Protections Personnelles :	Les recommandations offertes ci-dessus indiquent en général les équipements qui protégeront contre la surexposition au produit. Les conditions d'utilisation, la capacité des mesures d'ingénierie ou de contrôles, et les expositions actuelles prescriront la nécessité d'utiliser des équipements de protection spécifique pour votre place de travail.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide clair-brunâtre
Odeur :	Odeur de aromatique solvant
Seuil de L'odeur (ppm) :	Pas disponible
pH (1% Sol'n) :	6,0 – 8,0
Point de Congélation :	< 0 °C
Point D'ébullition :	184 – 205 °C (solvant)
Point D'éclair et Méthode de Détermination :	64 °C (Tag coupelle fermée)
Taux D'évaporation :	< 0,01 (acétate de n-butyle = 1) (solvant)
Inflammabilité :	Liquide combustible de classe IIIA (point d'éclair supérieur ou égal à 60 °C et inférieur à 93,3 °C)
Limite D'inflammabilité (% en Air) :	LIE = 0,7, UEL = 5,6 vol. % dans l'air (solvant)
Température D'Auto-Ignition :	433 °C (solvant)
La température de Décomposition :	>320 °C (propiconazole)
Pression de Vapeur :	4,0 Pa @ 20 °C (solvant) 5,6 x 10 ⁻² mPa @ 25 °C (propiconazole)
Densité de Vapeur :	5,6 @ 101 kPa (air = 1) (solvant)
Poids Spécifique :	1,075 Kg/L (@ 20 °C)
Solubilité Aqueuse :	Émulsifies
Solubilité dans les liquides :	Pas disponible
Coefficient de Répartition eau/huile :	log P = 3,65 @ pH 6,6, 25 °C (propiconazole)
Volatilité en % par Volume :	Pas disponible
Viscosité :	48 cps @ 20°C

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Non réactif
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses :	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à Éviter :	Températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'allumage
Matériaux incompatibles :	Acides et bases forts; agents oxydants et réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux :	NO _x , CO, CO ₂ et chlorures.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 25/09/2023

PCP# 28219

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Absorption Cutanée :	Dermique aiguë DL ₅₀ (Rat) = >5000 mg/Kg.
Ingestion :	Orale aiguë DL ₅₀ (Rat) = 982 mg/Kg (femelle); >2000 mg/Kg (mâle)
Inhalation :	CL ₅₀ (Rat) = 2,06 mg/L (4h, nez seulement)
Irritation des yeux :	Modérément irritant (lapin)
Irritation cutanée :	Gravement irritant (lapin)
Sensibilisation cutanée :	Sensibilisant (cobaye)
T.W.A. (ACGIH) :	Total des hydrocarbures : 100 mg/m ³
Effets de L'exposition Chronique :	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer l'apparition de symptômes aux reins ou au système nerveux central.
Effets Mutagènes :	Aucune observation.
Effets Cancérigènes :	Chez la souris, l'exposition à long terme et à des doses élevées a produit une augmentation des tumeurs du foie chez les mâles. Le Propiconazole n'est pas considéré comme cancérogène.
Effets Tératogènes :	Aucune observation.
Effets Sur la Reproduction :	Aucune observation.

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

La matière active, le propiconazole, est pratiquement non toxique pour les plantes, les oiseaux et les insectes, mais est très toxique pour les organismes aquatiques.

Données sur Propiconazole:

5 jours, CE₅₀ (ppm) : 1,6 (Algues Vertes)
 96 Heures CL₅₀ / CE₅₀ (ppm) : 0,85 (Truite arc-en-ciel)
 48 Heures CL₅₀ / CE₅₀ (ppm) : 4,80 (Daphnées)
 14 Jours CL₅₀ Diet (mg/kg) : 2510 (Canard colvert)

Informations sur le devenir chimique: La matière active, le propiconazole, affiche un faible potentiel de bioaccumulation, une faible mobilité et une persistance de faible à modérée dans le sol et dans l'eau. La demi-vie de dissipation dans le sol est de 70 jours. La dégradation est assurée principalement par les microorganismes et par la formation de résidus liés.

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination du Produit : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination du Contenant : Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Se départir des contenants et des déchets conformément aux directives figurant sur l'étiquette et à la réglementation provinciale.

14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Description canadienne du TMD (route et rail) : Non réglementé pour le transport routier /ferroviaire.

États-Unis :

Description de DOT :

<119 gallons par paquet complet : Non réglementé - Voir 49 CFR 173.132 (b) (3) et 172.101 Annexe A
≥ 119 gallons par paquet complet : NA1993, Combustible, Liquide, n.o.s., (Naphthalène), 3, III

IMDG : Non réglementé

IATA : Non réglementé

15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Numéro d'enregistrement de *la Loi sur les produits antiparasitaires* : 28219

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 25/09/2023

PCP# 28219

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH.

L'étiquette approuvée pour les produits antiparasitaires (l'étiquette) en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires doit être suivie en tout temps. En cas de divergence entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements sur l'étiquette qui prévalent. Veuillez noter que les étiquettes approuvées conformément à la Loi sur les produits antiparasitaires ne se trouvent pas dans le SGH.

16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Date de révision/Raison : 25/09/2023 Mise à jour des section 14

Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources qui sont reconnues être fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.